

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 15 Janvier 2020 P.V. N° 21

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLETTI - Jean Pierre FRANSCHECHINI – Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

La journée du championnat séniors du week-end du 1^{er} Décembre 2019 est reportée au 26 Janvier 2020.

CHANGEMENTS DHORAIRES

BESSE-SPORTS Demande l'inversion du match de D4 poule B contre F C Rocbaron 2 du 19/01/2020.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 19/01/2020 à 11h30 à Rocbaron.

FC LE REVEST demande le report du match de D4 poule A contre St Zacharie 2 du 01/12/2019 au 16/02/2020 à 15h00.

Vu arrêté municipal paru en date du 12/12/2019. La commission dit match à jouer le 16/02/2020.

US VAL D'ISSOLE demande le report du match de D 4 poule A contre F C le Revest 2 du 19/01/2020 au 16/02/2020.

En attente d'un accord entre les deux clubs, le FC LE REVEST a un match programmé le 16/02/2020.

Matches à jouer

Le 16 FEVRIER 2020

D1

ST CYR A S 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

D3 poule A

ST CYR A S 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

D3 poule C

A S CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

D4 poule A

F C REVESTOIS 1 / ST ZACHARIE 2 du 01/12/2019 (50514.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 12 janvier 2020

D1 :

ST CYR / LE LAVANDOU

SOLLIES FARLEDE / SC DRAGUIGNAN

T. HOPITAL / SIX FOURS LE BRUSC

COGOLIN / LA LONDE

ST MANDRIER / ESTEREL

D2 Poule A

LA LONDE / SANARY

LA CADIERE / FREJUS ST RAPHAEL

RAMATUELLE / LE PRADET

CUERS PIERREFEU / HYERES FC

COGOLIN / SC TOULON

TREMLIN FC / STE MAXIME

Poule B

LORGUES / PAYS DE FAYENCE

LES ARCS / CARQUEIRANNE LA CRAU

BORMES / PUGET SUR ARGENS

GRIMAUD / CANNET DES MAURES

MAR VIVO / ST MAXIMIN

LA VALETTE / BESSE SPORTS

D3 Poule A

ST CYR / SANARY

ASPTT HYERES / OLLIOULES

T. HOPITAL / LE PRADET

GARDIA CLUB / JS MOURILLON

ST MANDRIER / JS BEAUSSET

Poule B

VIDAUBAN / BELGENTIER

BRIGNOLES / LE VAL BESSILLON

CARCES / BESSE SPORTS

Poule C

LES ARCS / SC DRAGUIGNAN
LA LONDE / PUGET SUR ARGENS
GRIMAUD / PLAN DE LA TOUR
ROQUEBRUNE / TRANS
CALLAS CANTON / ST TROPEZ

D4 Poule A

PIVOTTE SERINETTE / BANDOL
ST ZACHARIE / OLLIOULES

Poule B

ROCBARON / RC LA BAIE
RIANS / SALERNES
ST MAXIMIN / TRANS

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D1 :

COGOLIN / LA LONDE du 12.01.2020

D4 poule B :

AS FREJUS / LE LAVANDOU du 12.01.2020

Prochaine Réunion
Mercredi 22 Janvier 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO